

BUBENDORFF

LE VOLET SOLAIRE INFATIGABLE

COMPLÉMENT

Mai 2026

Simple • Sûr • Étonnant

bubendorff.com

MARQUE NF & PERFORMANCES

Les volets roulants motorisés Bubendorff présentent des performances équivalentes à la plus haute exigence de la marque NF Fermetures et Stores. Un véritable reflet de la qualité de la conception et de la fabrication Bubendorff !



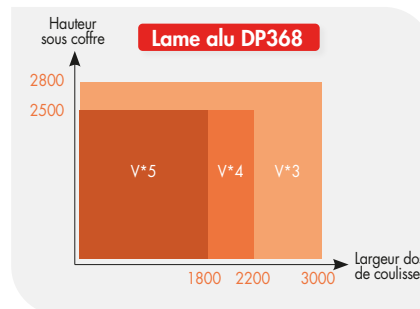
La marque NF Fermetures et Stores assure non seulement la conformité aux normes en vigueur mais aussi à des critères de qualité supplémentaires correspondant aux besoins des utilisateurs. Elle émane d'une démarche volontaire de la part de professionnels souhaitant valoriser leurs engagements dans la qualité et la performance.

La quasi totalité des volets roulants Bubendorff font l'objet de cette certification NF (voir liste des produits certifiés et certificats en bas de page) et atteignent les performances les plus élevées définies par la marque.

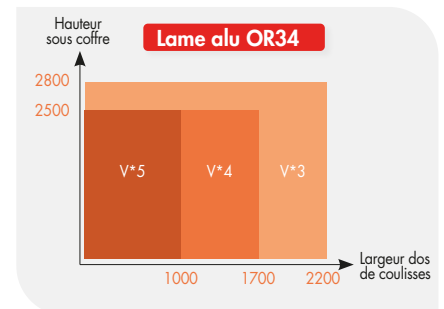
V* : Résistance au vent

Ce test qualifie la tenue du tablier dans les coulisses sous l'effet d'une pression de vent allant de 150 Pa à 600 Pa.

Grâce aux **crochets anti-tempêtes** (exclusivité Bubendorff), les volets roulants Bubendorff bénéficient d'un **classement au vent performant**.



Exemple pour le MONO iD4



Exemple pour le MONO iD4

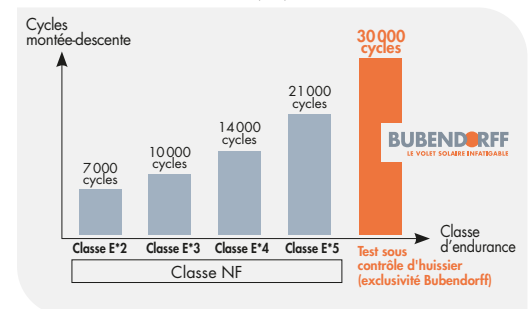
E* : Endurance mécanique

Elle qualifie la durée de vie du volet roulant (le volet et son moteur) en quantifiant sa résistance aux sollicitations mécaniques répétées (cycle ouverture/fermeture).

4 niveaux de performances définis :

E*2 (7 000 cycles), E*3 (10 000 cycles), E*4 (14 000 cycles) et E*5 (21 000 cycles).

Tous nos volets sont testés 30 000 cycles.



M* : Manœuvre

Dans le cas d'un volet motorisé, le critère M* qualifie :

1. La résistance du volet aux fausses manœuvres : pas de dégradation du volet en cas de manœuvres forcées. Si l'essai est non satisfaisant, le volet est classé M ; si l'essai est satisfaisant, il est classé M+.

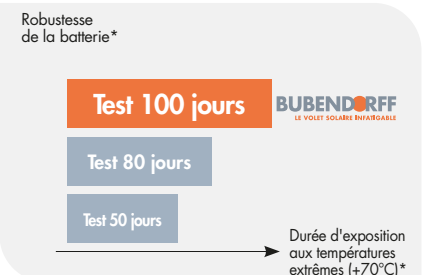
Les volets roulants motorisés Bubendorff avec caisson (Bloc, Mono) sont certifiés M+.

2. L'efficacité des organes de condamnation : le volet en position fermée doit résister à un effort de 400N dans le sens de l'ouverture. Il permet de qualifier l'efficacité des verrous automatiques du volet. Ce critère peut être non satisfaisant si l'essai n'est pas concluant. Si l'essai est concluant il est classé satisfaisant.

Les volets roulants motorisés Bubendorff ont un résultat satisfaisant pour ce critère.

3. Test de robustesse de la batterie (volets solaires) : la batterie est soumise à un protocole simulant son vieillissement accéléré dans une étuve à 70°C, selon 3 durées : 50 jours, 80 jours ou 100 jours.

Les volets roulants motorisés Bubendorff sont certifiés à 100 jours, soit le niveau maximal du test.



*Selon Document technique 202-1 de la marque NF Fermetures et Stores du 01 octobre 2023.

S* : Corrosion

2 niveaux de performance définis par la marque NF : de S*1 à S*2

Les volets roulants motorisés Bubendorff sont certifiés au niveau maximal S*2.

Certificats NF Fermetures et Stores

Certificats disponibles en téléchargement sur doc.bubendorff.com

Mono iD4	: 321-123 / 327-123
Mono ITE iD4	: 251-42
Tradi iD4	: 251-55 / 293-55
Tradi Titan Intégré iD4	: 251-114
Bloc N/R iD4	: 293-01
Bloc Y iD4	: 327-72



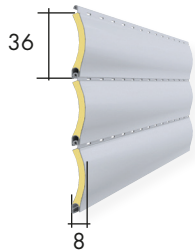
Tous les tabliers aluminium Bubendorff offrent une résistance renforcée aux environnements corrosifs sur l'ensemble du nuancier.

Tous les encadrements thermolaqués des nuanciers standard sont texturés et classés Haute Durabilité selon la norme ISO 16474-2:2013.

TABLIERS

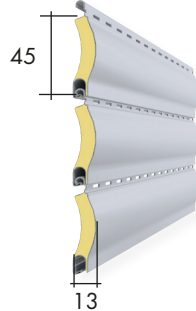
DP368

Pour tous les produits
hors Zip et Rolax

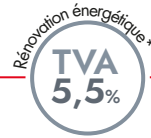


DP413

Pour Tradi et Tradi Titan intégré

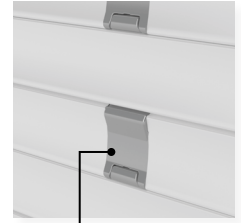
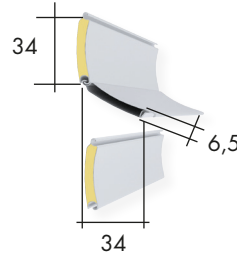


- Résistance thermique additionnelle des tabliers :
 $\Delta R = 0,15 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 $\Delta R = 0,25 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ avec l'option faible émissivité
TVA 5,5% dans le cadre d'une rénovation énergétique



OR34

Pour Mono, Tradi
et Bloc Y



Renforts de lame

Au centre du tablier à
partir de LA = 1001 mm.
Teinte : gris

- Résistance thermique additionnelle du tablier :
 $\Delta R = 0,08 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ lames orientées
 $\Delta R = 0,15 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ lames fermées

*arrêté du 4/12/2024

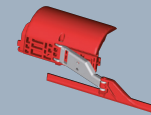
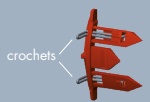
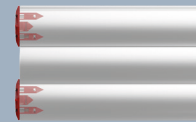
LES + BUBENDORFF

Embout de lames

Pour un fonctionnement silencieux et sans à-coups. Avec système anti-flexion (crochet) en acier inox sur les volets de grande largeur, pour renforcer la résistance au vent.

Verrous automatiques

Tous les tabliers sont équipés de verrous automatiques anti-relevage, servant ainsi de retardateur d'effraction.



RÈGLE D'AJOURAGE DES TABLIERS

Le nombre de lames non ajourées dépend des dimensions du tablier :

- pour $HC > 600\text{mm}$, 8 à 12 lames non ajourées,
- pour $HC \leq 600\text{mm}$, 5 à 9 lames non ajourées.

De par sa conception, un volet roulant n'est pas un dispositif d'obscurcissement totalement occultant.

Il est acceptable d'entrevoir une lumière indirecte au niveau des ajours, due à la réverbération de la lumière dans les crochets de lames.

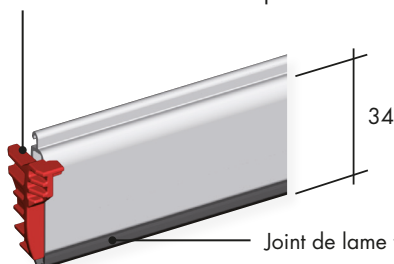
Une option "tablier sans ajours" est disponible en offre EXO pour maximiser l'obscurcissement entre les lames du tablier.

LAME FINALE ASSOCIÉE

LF368

LF413

En aluminium filé, avec embouts anti-arrachement et arrêt en position haute



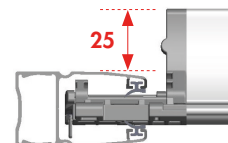
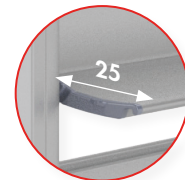
Embout lame finale

Joint de lame finale

Épaisseur : 8 mm pour LF368, 13 mm pour LF413

LAMES EN POSITION ORIENTÉE

Les lames du tablier OR34 ont 2 positions : ouvertes avec un angle d'ouverture d'environ 85° par rapport à la verticale, fermées avec une ouverture de 5° (pas d'occultation).

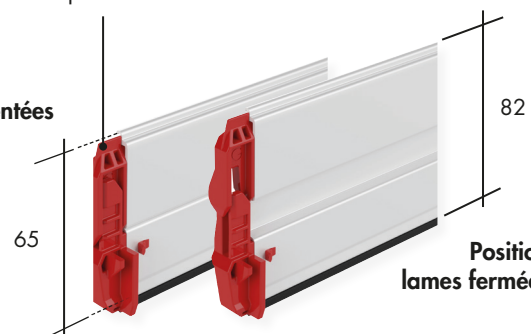


LAME FINALE ASSOCIÉE

OR34

Arrêt en position haute, anti-arrachement, et verrouillage du tablier en position lames fermées

Position
lames orientées

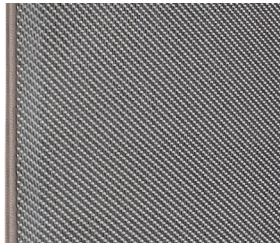


Position
lames fermées

TOILE & TABLIER ROLAX

TOILE

Pour Zip



- Résistance thermique additionnelle de la toile :
 $\Delta R = 0,08 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

COMPOSITION

- Fibre de verre : 42 %.
- PVC : 58 %.

ÉPAISSEUR

- 0,73 mm

CARACTÉRISTIQUES

- Toiles avec un coefficient d'ouverture de 5% : 515 g/m²
- Résistance aux vents (Norme EN 13561 +A1) : Classe 5

ASPECT DE LA TOILE

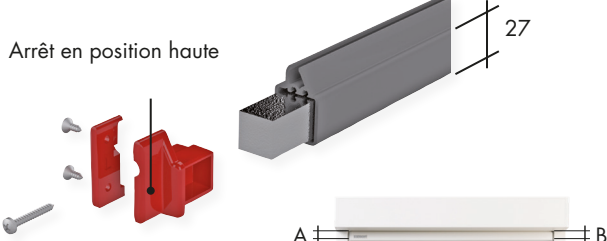


Les rubans latéraux sont de couleur approchant de la toile. Ils sont plus ou moins visibles du côté intérieur (2 à 13 mm).

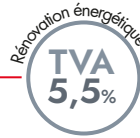
Les caractéristiques de ces toiles sont consultables sur l'espace PRO Bubendorff

BARRE DE CHARGE

Barre de charge en aluminium extrudé.
En 2 parties démontables, recevant un lest en acier pour assurer la tension de la toile

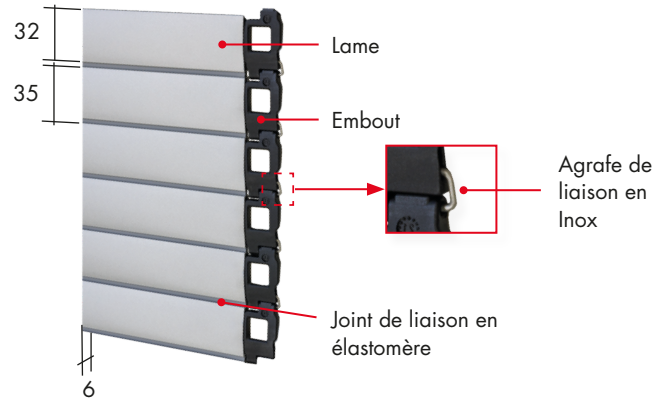


L'enroulement de la toile ZIP peut générer un écart différent à gauche (A) ou à droite (B) entre la barre de charge et le caisson.



DP356

Pour Rolax



- Résistance thermique additionnelle du tablier :
 $\Delta R = 0,08 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
- Dernière lame en partie basse type DP356
- Classement au vent : Classe 4

*arrêté du 4/12/2024

LE + BUBENDORFF

Les lames aluminium avec joint de liaison assurent la résistance au gel. ROLAX reste ainsi utilisable été comme hiver sans nuire à sa fiabilité et sa durabilité.



L'EFFET BUBENDORFF

Profilage lames

- Résistance renforcée de série de toutes nos lames en environnement corrosif
- Système anti-tempête breveté pour une tenue au vent exceptionnelle
- Produits innovants et différenciants : lames jointées Rolax, lames orientables...

Encadrement

- Tous les encadrements thermolaqués des nuanciers standard sont texturés et classés Haute Durabilité selon la norme ISO 16474-2:2013
- Résistance aux intempéries et aux UV 3 fois supérieure à la poudre classique Classe 1
- Revêtement fine structure offrant une meilleure résistance aux rayures

● NUANCIER VOLETS

● MONO – TRADI – BLOC – ROLAX

Tablier et encadrement aluminium

ZIP

Encadrement aluminium

12 teintes
standard

Tablier orientable ou
ajourable et encadrement

Blanc (RAL 9016) 100	Gris anthracite (RAL 7016) 117
Gris clair (RAL 7035) 105	Gris quartz (RAL 7039) 119
Aluminium clair Tablier aluminium métallisé, encadrement RAL 9006 115	Gris terre d'ombre (RAL 7022) 125
Blanc perlé (RAL 1013) 225	Brun sépia (RAL 8014) 240
Chêne doré 310	Noir sablé (AKZO 2100S) 403
Aluminium gris (RAL 9007) 112	Noir foncé (RAL 9005) 120

30 teintes
élargies

Tablier ajourable
et encadrement

Blanc pur (RAL 9010) 100	Gris fenêtre (RAL 7040) 115	Noir graphite (RAL 9011) 120	Gris pierre (RAL 7030) 112	Gris sablé (AKZO 2900S) 125
9010	7040	9011	7030	0407
Blanc cassé (RAL 9001) 225	Gris argent (RAL 7001) 115	Gris ardoise (RAL 7015) 117	Vert pâle (RAL 6021) 403	Sablé mat (DB703) 117
9001	7001	7015	6021	0624
Ivoire clair (RAL 1015) 225	Gris poussière (RAL 7037) 112	Bleu saphir (RAL 5003) 403	Vert mousse (RAL 6005) 403	Noir sablé (AKZO 2200S) 117
1015	7037	5003	6005	0404
Champagne (AXALTA Anodic) 119	Gris basalte (RAL 7012) 117	Bleu gentiane (RAL 5010) 403	Vert sapin (RAL 6009) 403	Bleu sablé (AKZO 2600S) 117
0855	7012	5010	6009	0736
Beige gris (RAL 1019) 119	Gris noir (RAL 7021) 403	Bleu pastel (RAL 5024) 403	Rouge pourpre (RAL 3004) 403	Gris sablé (AKZO 2500S) 119
1019	7021	5024	3004	0767
Gris beige (RAL 7006) 119	Bronze 1247F (AXALTA 0822) 403	Brun gris (RAL 8019) 403	Brun noisette (RAL 8011) 240	Mars (AKZO 2525S) 240
7006	0822	8019	8011	0408

Tablier pour ROLAX iD4 uniquement en teintes 100, 115 et 117
Encadrement MOSTIX iD4 uniquement en teintes 100, 117 et 240
Teinte encadrement 310 non disponible en MONO iD4, ZIP iD4 et ROLAX iD4

Mise en service progressive des teintes tablier élargies et des teintes standard pour tablier à lames orientables sur le 1er semestre 2026.



Protection solaire accrue

Un tablier de couleur claire bloque 95 % du rayonnement solaire, contre 90 % pour les autres.



Panachage

Personnalisez vos volets en associant une teinte du nuancier standard (tablier ou encadrement) avec une des 12 teintes standard ou 30 teintes élargies.

● TEINTES EMBOUTS

MONO iD4

Embout coordonné au caisson dans les 12 teintes standard (hors 310 : embouts teinte 240).
Pour les encadrements en teinte élargie les embouts sont associés automatiquement comme indiqués sur le nuancier ci-dessus.

Exemple avec la teinte *Champagne* :

Champagne (AXALTA Anodic)	Désignation teinte encadrement
119	Code teinte à saisir
0855	

● TEINTES ACCESSOIRES ROLAX

Embout de caisson, embouts et jonction coupe-vent, finitions latérales du caisson.

Blanc 100 (RAL 9016)	Aluminium clair 115 (RAL 9006)	Gris anthracite 117 (RAL 7016)
Blanc perlé 225 (RAL 1013)	Brun sépia 240 (RAL 8014)	

AUTRES NUANCIERS

TEINTES PVC

	Sous-face pour TRADI			Caisson & coulisses pour BLOC			
Standard :							
	100	105	225	100	105		
Plaxage en option :							
	117	120		117 face ext.	117 2 faces	310 face ext.	310 2 faces
				En option pour BLOC N-R, coulisses P3 et U4			

Réf. plaxage : teinte 117 = F4366003 (HORNSCHUCH), teinte 120 = 02.20.01.000002 (RENOLIT), teinte 310 = BIO-R-2178001 (RENOLIT)

TOILES ZIP

	624
côté extérieur Gris clair / Anthracite	
	654
côté extérieur Perle	
	675
côté extérieur Lin/Blanc	

RECOMMANDATIONS POUR BIEN CHOISIR SA TOILE

Besoin	Teinte toile	Coefficient d'ouverture
Contre la chaleur	624, 654	
Contre l'éblouissement	624, 654	
Maximum de clarté intérieure	675	
Vision vers l'extérieur	624, 654	

EFFET DU CONTRÔLE DE L'ÉBLOUISSEMENT

Dans le secteur tertiaire, principalement de bureaux, il est préférable d'opter pour une toile foncée afin de diminuer l'éblouissement en soleil rasant.

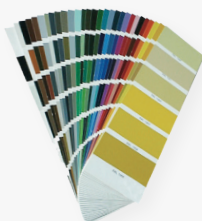
Pour l'habitat, un choix de toile foncée diminuera l'utilisation de la lumière naturelle dans l'habitat.

Les teintes les plus claires favorisent l'utilisation de la lumière naturelle, elles sont moins performantes pour la protection contre l'éblouissement et pour les performances thermiques.

TEINTES ENCADREMENT À LA DEMANDE

Caisson, coulisses et lame finale

+ de 200 teintes disponibles (voir Espace Pro Bubendorff)
à partir de 20 volets minimum par commande



Exemple

3 | 0 | 0 | 5

AkzoNobel et AXALTA sont des marques déposées

DÉFINITION DE L'ENCADREMENT

MONO : coulisses et lame finale texturées, caisson satiné en teintes standard, et texturé en teintes élargies et à la demande

MONO ITE : coulisses et lame finale texturées, caisson satiné en teintes standard. En teintes élargies et à la demande : face fixe du caisson coordonnée aux embouts, et trappe de visite texturée

TRADI, TRADI TITAN INTÉGRÉ, BLOC Y : coulisses et lame finale texturées, teinte lame finale coordonnée aux coulisses

BLOC N/R : coulisses et lames finales texturées, teinte lame finale coordonnée au tablier

ZIP iD4 profilé : caisson satiné, coulisses et barre de charge texturées

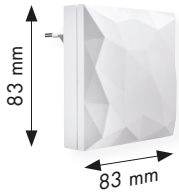
ZIP iD4 filé : caisson, coulisses et barre de charge texturés

ROLAX : caisson, coulisses, coupe-vent et bavette murale texturés

AUTOMATISATION CONNECTÉE

IDIAMANT WITH NETATMO

tous volets radio Bubendorff depuis 2011



Module de connexion permettant le pilotage des volets radio via smartphone ou tablette avec l'application Legrand Home+Control.

Fonctionnalités :

- Commander l'ouverture et la fermeture des volets (individuellement ou en groupe) via un smartphone ou tablette.
- Gestion horaire : volets reliés aux horaires programmés par l'utilisateur.
- Gestion crépusculaire : volets reliés aux horaires de lever et de coucher du soleil en temps réel.
- Retour d'état de la position des volets (produits fabriqués à partir de 2021)
- Possibilité de créer des scénarios personnalisables.
- Le mouvement simule la présence d'occupants.



AVEC CLIMAT+
PASSEZ AU VERT !



RE2020
Gestion
crépusculaire

- Améliore le confort et optimise les performances énergétiques du bâti. Fonctionnement entièrement automatique selon gestion crépusculaire ou programmation horaire.

RE2020 gestion automatique
par horloge crépusculaire

Prévoir au minimum une commande CLIMAT+, un volet solaire et un module iDiamant par logement ou construction, ou par occupant dans le cas d'un bâtiment tertiaire.

Systèmes domotiques compatibles :



Home + Control



LE +
BUBENDORFF

iDiamant with Netatmo est programmable par le particulier, ne nécessitant ainsi pas de réintervention sur chantier par l'installateur.

MOTEUR RADIO UNIVERSEL

Un moteur avec 2 protocoles pour une flexibilité totale.

Équipés avec le moteur radio universel (RU), les volets Bubendorff sont bi-protocoles : vous pouvez aussi bien les utiliser au sein de l'univers Bubendorff qu'au sein de l'univers Zigbee 3.0.



Fonctionnalités selon la box :

- Pilotage à distance
- Commandes vocales
- Retour d'état de la position du volet
- Gestion de l'orientation des lames en OR34
- Possibilité de créer des scénarios personnalisables

Zigbee est un protocole utilisé pour relier des appareils équipés d'émetteurs radio à un système domotique.



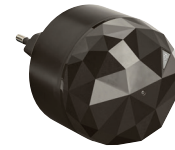
*Certification Zigbee 3.0 en cours.

LA MAISON CONNECTÉE AVEC **legrand** **Netatmo**



Home + Control

Prenez le contrôle de la maison en local, à distance depuis un smartphone avec l'App. Home + Control et par la voix avec un assistant vocal.



Prise Control mobile
(à brancher sur une prise électrique)

Disponible en service pièces

LA VMC

Commande sans fils pour VMC 2 vitesses Céliane with Netatmo
RÉF : LG-CT0411*

MESURE DE LA CONSOMMATION ET DE LA PRODUCTION

LES VOIETS BUBENDORFF

iDiamant with Netatmo
compatible avec tous les moteurs radio Bubendorff

ou

Moteur radio universel Bubendorff
bi-protocole Bubendorff et Zigbee 3.0

RECHARGE VOITURE ÉLECTRIQUE

PRISES ÉLECTRIQUES

L'ÉCLAIRAGE

Commande simple pour éclairage et prises Self-e sans fils, sans pile Céliane with Netatmo
RÉF : LG-CT0420*

LA PORTE DE GARAGE LE PORTAIL

Module connecté pour porte de garage et portail
RÉF : LG-067696*

LE CONTRÔLE D'ACCÈS

L'ALARME LA VIDÉOSURVEILLANCE

LE CHAUFFAGE

Thermostat connecté Smarter with Netatmo
RÉF : LG-049039*

Thermostat intelligent Netatmo
RÉF : NTH*

Têtes thermostatiques intelligentes Netatmo
RÉF : NVP*

LE CHAUFFAGE ET LA CLIMATISATION

Gestionnaire chauffage et climatisation Smarter with Netatmo
RÉF : LG-049043* (blanc)
RÉF : LG-049039* (noir)

* référence Legrand

Plus d'informations : legrand.fr

BOX DIRECTEMENT COMPATIBLES AVEC LE MOTEUR RADIO UNIVERSEL BUBENDORFF



iDiamant with Netatmo	Prise Control mobile	Tydom Home Tywell Starter Home	Energieasy	Hexaconnect	Echo 4 Echo Studio	Dirigera
-------------------------------------	------------------------------------	--	--------------------------	---------------------------	----------------------------------	------------------------

Consultez la liste exhaustive des box compatibles avec le moteur radio universel Bubendorff et les préconisations sur doc.bubendorff.com

● GESTION AUTOMATIQUE RE2020

● COMPRENDRE LES INDICATEURS DE LA RE2020

La Réglementation Environnementale 2020 définit plusieurs niveaux de gestion automatique des volets (appelés « protections mobiles »).

Chaque niveau influe sur les indicateurs de la RE2020 (Bbio, Cep et DH) qui illustrent les bénéfices de la solution sur la qualité de conception du bâtiment (Bbio), sa consommation d'énergie primaire (Cep) et le confort ressenti lors de vagues de chaleur (DH).



Bbio

Besoin bioclimatique

Il traduit la qualité de la conception du bâtiment en termes de besoins de chauffage, de climatisation et d'éclairage.

DH

Degrés-heures d'inconfort lors de vagues de chaleur

À l'image d'un compteur, cet indicateur cumule chaque degré ressenti inconfortable de chaque heure sur l'année. Il influence le Cep par une pénalisation de consommation de froid en cas de dépassement du seuil bas de 350°C.h d'inconfort.

Cep

Consommation en énergie primaire

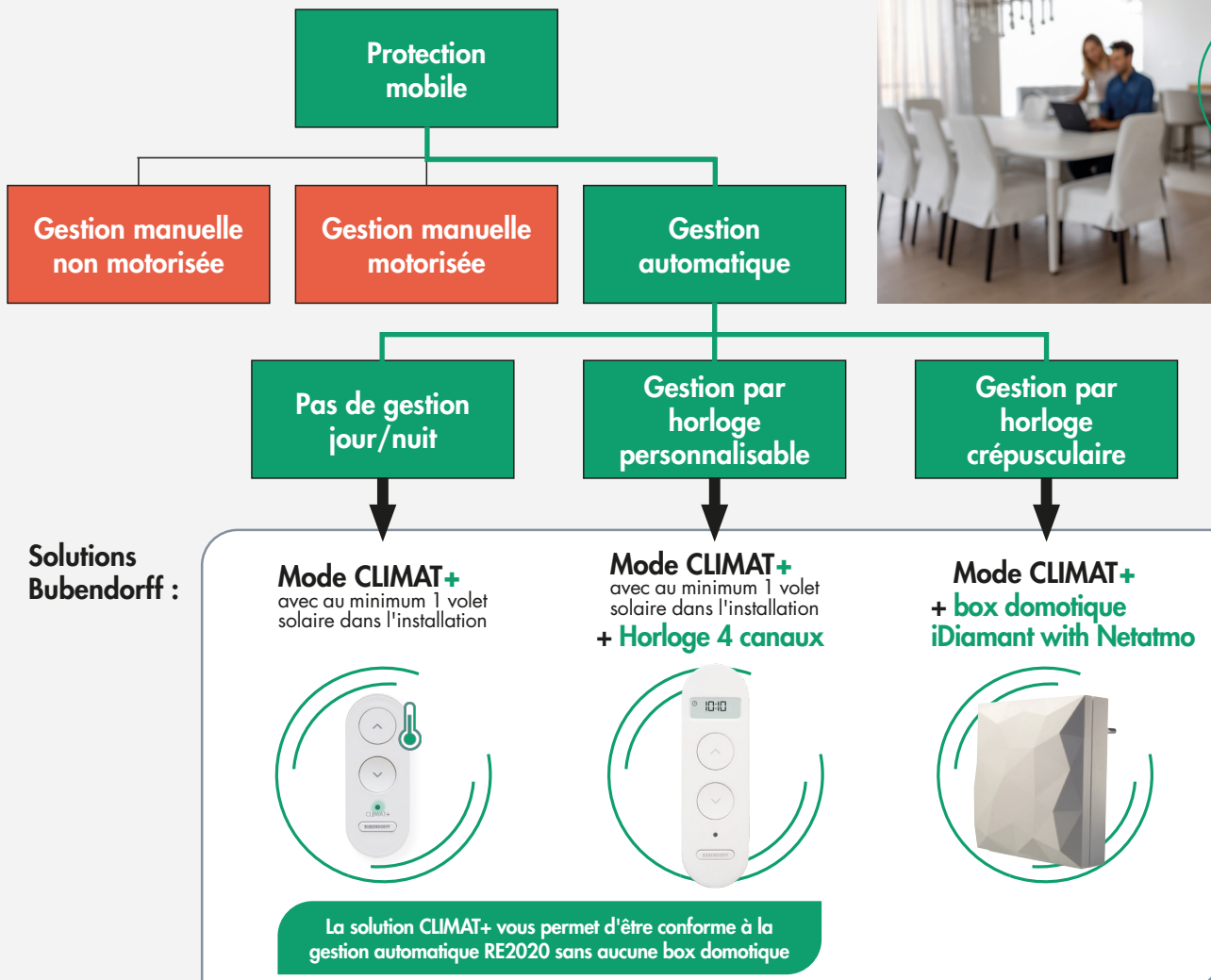
Comptabilise la quantité d'énergie primaire importée nécessaire pour couvrir les besoins de l'habitation : consommation de chaud, de froid, d'eau chaude sanitaire, d'éclairage, de ventilation.

Ic

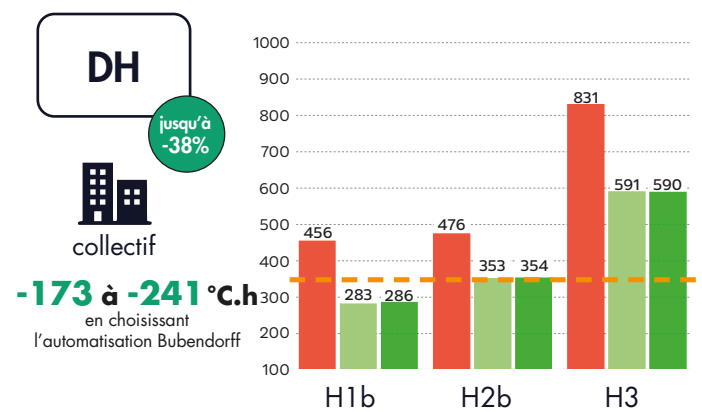
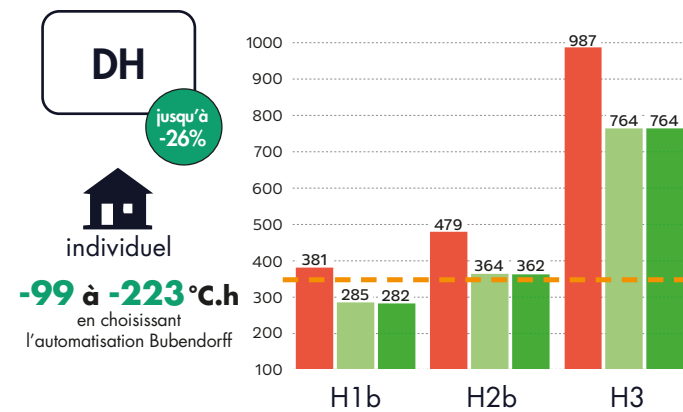
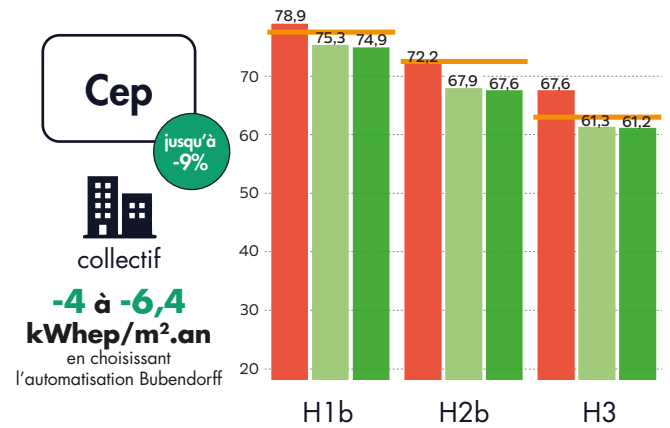
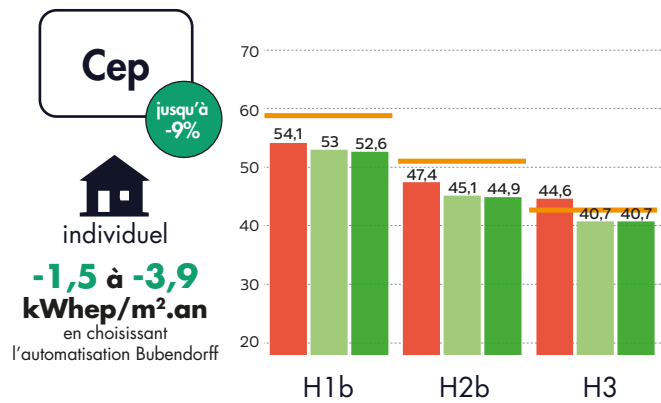
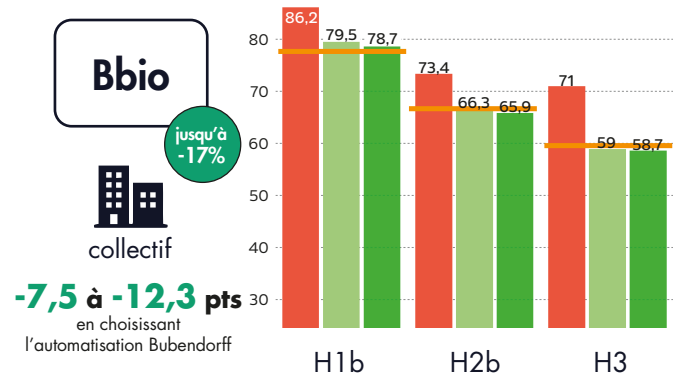
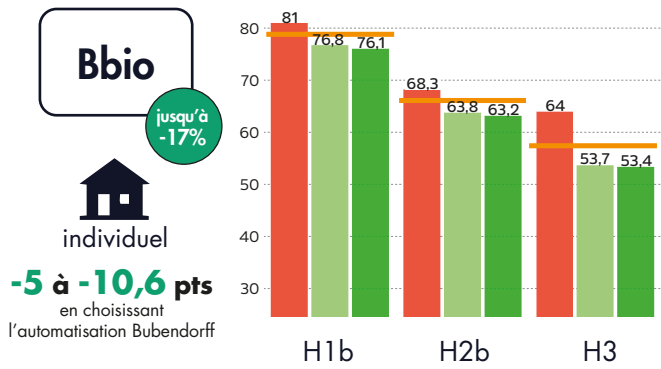
Impact carbone (voir page 9)

Il traduit l'impact sur le changement climatique de la construction ($Ic_{construction}$) et de ses consommations d'énergies ($Ic_{energie}$).

● GUIDE DE CHOIX BUBENDORFF



AMÉLIORATION DES INDICATEURS RE2020



--- seuil d'inconfort,
clim obligatoire au-delà

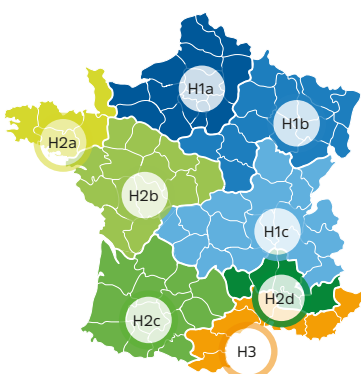
DH max : 1250 degrés.heures

volets roulants
en **gestion manuelle**

volets roulants électriques
en **gestion automatique par
horloge crépusculaire**

volets roulants électriques en
**gestion automatique par horloge
personnalisable**

limite maximale
fixée par la RE2020



Les exemples donnés dans cette brochure se basent sur 3 zones climatiques, considérées comme les plus représentatives :

H1b : région froide en hiver et moyennement chaude en été

H2b : région tempérée en hiver et moyennement chaude en été

H3 : climat méditerranéen

CLIMAT+, la solution la plus économique au m² par points de Bbio gagnés :



Volet Bubendorff (CLIMAT+)

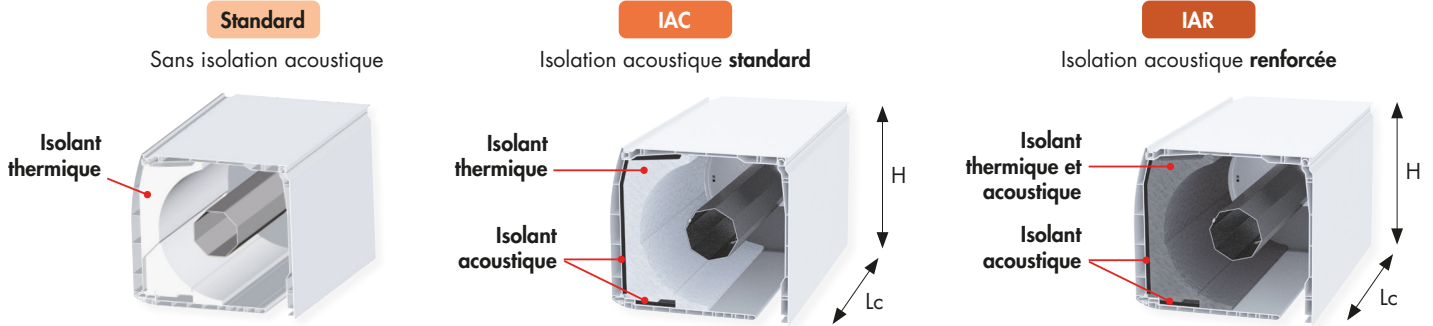
Isolation du plancher bas

Isolation des murs



● BLOC N/R PERFORMANCES

● ISOLATION ACOUSTIQUE



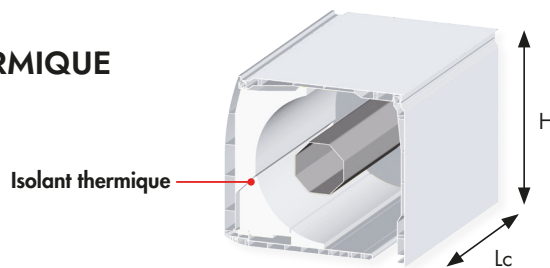
Affaiblissement acoustique Bloc N/R en Dnew (C;Ctr)

Tablier aluminium enroulé - motorisations Bubendorff

Configuration		Dnew + Ctr (dB)																			
Type de pose	Équipement	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57
Avec linteau	SANS grille de ventilation et LF Type N	Standard : 51 (-1;-4)											Option IAC : 57 (0;-3)						Option IAR : 61 (-1;-4)		
	SANS grille de ventilation et LF Type D	Standard : 44 (-1;-4)			Option IAC : 49 (0;-3)							Option IAR : 53 (-1;-4)									
	AVEC grille de ventilation* et LF Type N	Standard : 50 (-1;-3)											Option IAC : 55 (-2;-5)			Option IAR : 59 (-1;-4)					
	AVEC grille de ventilation* et LF Type D	Option IAC : 43 (-1;-3)			Option IAR : 48 (0;-3)																
Sans linteau	SANS grille de ventilation et LF Type N	Standard : 48 (-1;-5)							Option IAC : 53 (-1;-4)					Option IAR : 57 (-1;-5)							
	SANS grille de ventilation et LF Type D	Standard : 42 (-1;-4)	Option IAC : 48 (-1;-4)						Option IAR : 53 (-1;-5)												
	AVEC grille de ventilation* et LF Type N	Standard : 45 (-2;-5)			Option IAC : 48 (-2;-5)			Option IAR : 52 (-2;-6)													
	AVEC grille de ventilation* et LF Type D	Option IAC : 43 (-1;-3)			Option IAR : 49 (-1;-4)																

* Valables pour toutes les grilles acoustiques certifiées CSTB ≥ 39 dB.
Autres PV disponibles avec affaiblissement acoustique jusqu'à Dnew.ctr 58 dB : nous consulter.

● ISOLATION THERMIQUE



Coefficient surfacique moyen du caisson, avec isolant joue U en W/m².K (fermetures de classe 4 selon NF EN 13-125)

Type isolation caisson	TYPE DE POSE				
	En tunnel	Avec ITI 100	Avec ITI 120	Avec ITI 140	Avec ITI 160
Thermique seule	$U_c = 1,12 + 0,134/L_c$	$U_p = 1,09 + 0,128/L_c$	$U_p = 0,976 + 0,084/L_c$	$U_p = 0,926 + 0,045/L_c$	$U_p = 0,873 + 0,014/L_c$
Thermique + acoustique		$U_p = 1,35 + 0,132/L_c$	$U_p = 1,22 + 0,087/L_c$	$U_p = 1,09 + 0,045/L_c$	
Thermique + acou. renforcée	$U_c = 1,44 + 0,140/L_c$	$U_p = 1,34 + 0,134/L_c$	$U_p = 1,27 + 0,089/L_c$	$U_p = 1,10 + 0,046/L_c$	$U_p = 1,05 + 0,014/L_c$
Thermique + renfort		$U_p = 1,38 + 0,137/L_c$	$U_p = 1,24 + 0,091/L_c$	$U_p = 1,08 + 0,045/L_c$	

U_c : coefficient transmission thermique caisson
 U_p : coefficient transmission thermique paroi

ITI : isolation thermique intérieure
Lc : Longueur caisson

Remarque : en cas de découpe de ventilation, les performances thermiques ne sont plus garanties.

● BLOC Y PERFORMANCES

● ISOLATION ACOUSTIQUE (IAC)

Valeur de référence Dn.e.w (C ; Ctr) = 52 (-3;-9)

Dn.e.w+Ctr en dB du caisson - Pose derrière linteau

Performance	Doublage	Isolation acoustique
44 dB	100	
45 dB	100	Avec
43 dB	120	
46 dB	120	Avec



Dn.e.w (C ; Ctr) en dB, pose derrière linteau

Tablier :	Enroulé		Déroulé	
	Pris en compte pour calcul		Pour information	
Doublage :	100 mm	120 mm	100 mm	120 mm
Sans isolation acoustique :	52 (-3 ; -8)	52 (-3 ; -9)	52 (-3 ; -9)	52 (-3 ; -10)
Avec isolation acoustique :	53 (-3 ; -8)	55 (-3 ; -9)	53 (-3 ; -8)	54 (-3 ; -9)

● ISOLATION THERMIQUE

Coefficient surfacique moyen du caisson, Up en W/m².K - Isolant en TH32

Pose	Type coffre	Renfort	Isolant acoustique	Valeur Up : W/m².K
ITI 100 mm	Pose applique demi-linteau			0,74
			IAC	0,77
			0,53	
Avec			0,75	
		IAC	0,54	
Avec		IAC	0,76	
ITI 140 mm				0,41
		Avec		0,54
ITI 160 mm				0,32
		Avec		0,39
ITI 50 mm + ITE 50 mm	Pose tunnel			0,51
			IAC	0,51
		Avec		1,1
		Avec	IAC	1,1



*Up = coefficient de transmission thermique paroi (caisson + isolant), pour un isolant de $\lambda = 0,032$ W/m.K

ITI = isolation thermique intérieure

ITE = isolation thermique extérieure

En cas de découpe de ventilation, les performances ne sont plus garanties.

EXTENSIONS D'OFFRE

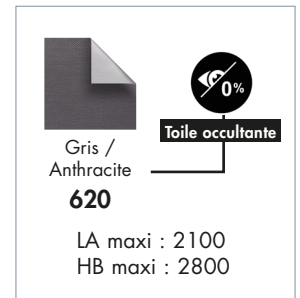
Ces produits sont conservés pour les suites de chantier et peuvent être arrêtés en cours d'année sans préavis.
Ces options demandent une fabrication spécifique pouvant entraîner un délai plus long.

TOILES ZIP

TZE Toile nuancier élargi : pour Zip **iD4** caisson filé uniquement



Transparence et passage d'air : 5%



TABLIERS

FEM Tablier DP368 faible émissivité : pour Mono **iD4**, Mono ITE **iD4**, Tradi **iD4**, Tradi Titan Intégré **iD4**, Bloc N/R **iD4** et Bloc Y **iD4**
• Teinte 100 ($\Delta R = 0,25 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$)

XAJ Tablier sans ajours : pour Mono **iD4**, Mono ITE **iD4**, Tradi **iD4**, Tradi Titan Intégré **iD4**, Bloc N/R **iD4** et Bloc Y **iD4**
• Disponible avec tabliers DP368 et DP413

A36 Tablier DP368 avec HC maxi 3500 : pour Tradi **iD4**, Tradi Titan Intégré **iD4**
• Surface maxi : $LA \times HC \leq 7,5 \text{ m}^2$

A45 Tablier DP413 avec HC maxi 3500 : pour Tradi **iD4**
• Surface maxi : $LA \times HC \leq 10 \text{ m}^2$

Encombrement maxi (h x p)		
Lames :	DP368	DP413
HC 2800 :	182 x 187	235 x 250
HC 3000 :	182 x 187	
HC 3500 :	212 x 215	245 x 260

LAME FINALE

XLS Sans perçage pour tablier DP413 : pour Tradi **iD4**

XLC Teinte lame finale associée à la teinte coulisses : pour Bloc N/R **iD4**

XLT Teinte lame finale associée à la teinte tablier : pour Bloc Y **iD4**

CAISSONS

XCT Largeur caisson (ℓ) jusqu'à 5000 : pour Caisson Titan

SCH Sortie de câble au-dessus du caisson : pour Zip **iD4**
• Caisson filé uniquement

COULISSES

XCS Sans perçage : pour Mono **iD4**, Mono ITE **iD4**, Tradi **iD4**, Tradi Titan Intégré **iD4**.

Respecter le nombre de fixations selon le tableau suivant :

Hauteur coulisse HC	Nombre de perçages	Position PH	Position P1	Position P2	Position PB	
		Toutes les lames			DP368/DP413	OR34
HC ≤ 500	2	45	/	/	100	140
500 < HC ≤ 1300	2		/	/	200	
1300 < HC ≤ 2200	3		$P1 = (HC - (PH + PB)) / 2 + PH$	/		
HC > 2200	4		$P1 = (HC - (PH + PB)) / 3 + PH$	$P2 = 2 \times P1 - PH$		

PH : trou Ø10 non débouchant pour clippage patte

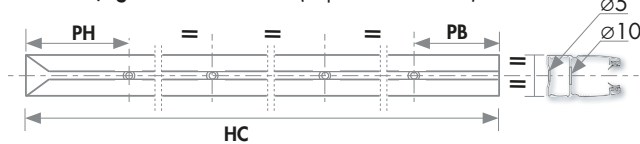
PB : trou Ø10 non débouchant pour clippage CLF

Exemple : lame DP368, hauteur coulisse (HC) 2300 mm
Nombre de perçage = 4

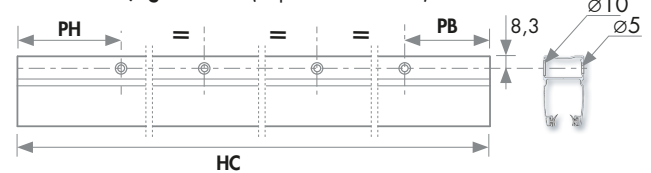
- Perçage HAUT (PH) = 140
- Perçage BAS (PB) = 200

- Perçage P1 = $2300 - (140 + 200) / 3 + 140 = 793$
- Perçage P2 = $(2 \times 793) - 140 = 1446$

• Perçage fond de coulisse (implantation N° 3)



• Perçage de face (implantation N° 4)



XCA Coulisse à ailette MA pour tablier DP368 : pour Tradi **iD4**

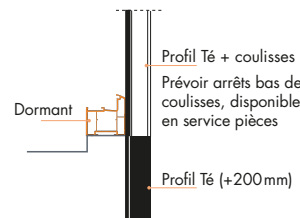
XJO Coulisses MS et MM avec joints de finition pour tablier OR34 : pour Mono **iD4**, Mono ITE **iD4**, Tradi **iD4** et Bloc Y **iD4**

XMJ Kit MULTIsystem® avec surlongueur de 200mm : Mono **iD4**, Mono ITE **iD4**, Tradi **iD4** et Zip **iD4**

Cas d'emploi des surlongueurs :

Permet d'ajuster la bonne longueur du profil Té en cas d'appui bas décalé (ex: terrasse), voir schéma ci-contre.

GS, MS, DS : position des volets juxtaposés, profil Té livré avec surlongueur de 200mm, à ajuster à la pose



MOTEUR

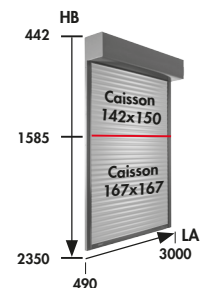
IRX Moteur radio secteur, protocole X3D (Delta Dore), livré avec émetteur Tyxia 2330 - **arrêté au 31/07/2026** : pour Mono ITE **iD4**, Tradi **iD4**, Tradi Titan Intégré **iD4**, Bloc N/R **iD4** et Bloc Y **iD4**



XMI Moteur filaire MI, livré sans inverseur (inverseur en option) : pour Mono ITE **iD4**, Tradi **iD4**, Tradi Titan Intégré **iD4**, Bloc N/R **iD4**, Bloc Y **iD4** et Rolax **iD4**



Abaque Mono ITE **iD4** avec moteurs MI et IRX

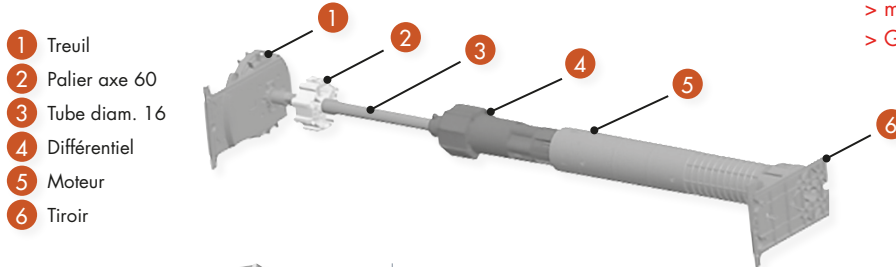


EXTENSIONS D'OFFRE

MANŒUVRES MOTORISÉES XMS

MSX Manœuvre de secours avec sortie en sous-face : pour Bloc N/R **iD4**
• avec moteurs R, MI et IRX

MSF Version avec sortie en façade : pour Bloc N/R **iD4**
• avec moteurs R, MI et IRX



> manœuvre de secours toujours coté opposé moteur
> G/D : préciser coté moteur (vue intérieure)

LA mini : 640

MSX

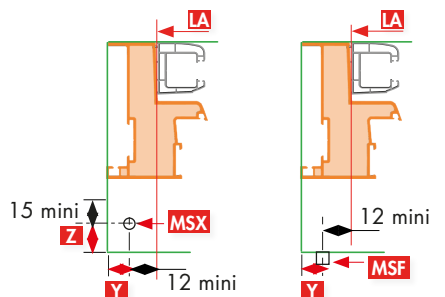
Sortie en sous face

MSF

Sortie de face

Longueur manivelle déployée = 1400 ou 2100
Teinte blanche

Bloc N **iD4**

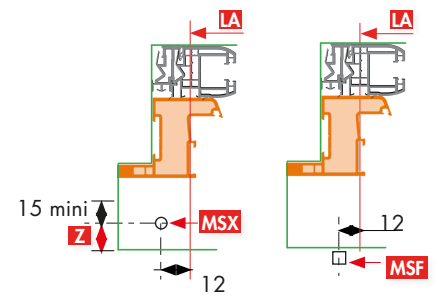


Cotes :	Y	Z
Mini :	18	42
Maxi :	S-12	130

Cotes :	Y
Mini :	18
Maxi :	S-12

Si cote S > 80, Y mini = S-62

Bloc R **iD4**



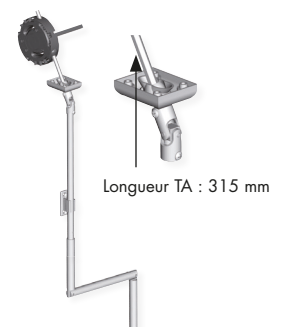
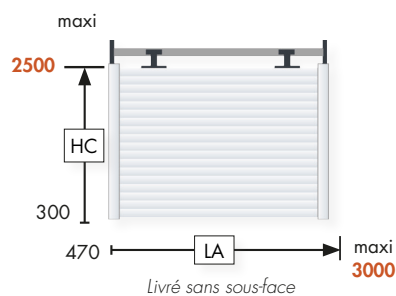
Cotes :	Z
Mini :	42
Maxi :	130

MANŒUVRES MANUELLES

XT45 Treuil avec sortie en sous-face : pour Tradi **iD4**

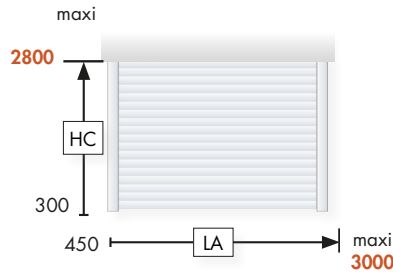
Rapport 1/5,25 ou 1/7 selon configuration.
Possibilité de déport latéral du treuil de 50 mm
Longueur manivelle déployée : 1400 ou 2300 mm (ajustable sur chantier)

• Disponible avec tablier DP368 uniquement



● MANŒUVRES MANUELLES *SUITE*

XTR Treuil : pour Bloc N/R **iD₄**

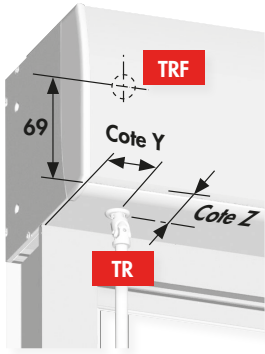


Surfaces maxi :

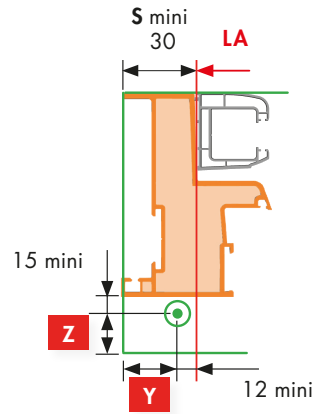
- Treuil : 7,5 m²

● Bloc N **iD₄**

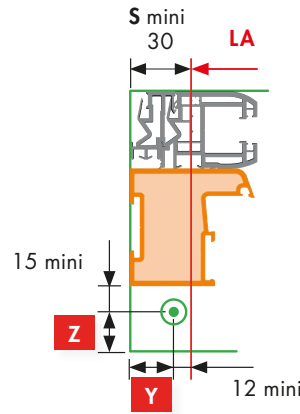
- Treuil TR / TRD / TRF



Dormant monobloc



Dormant standard

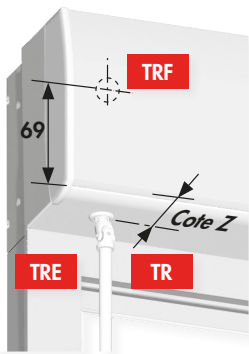


Cotes :	Y	Z
Mini :	18	45
Maxi :	S - 12	130

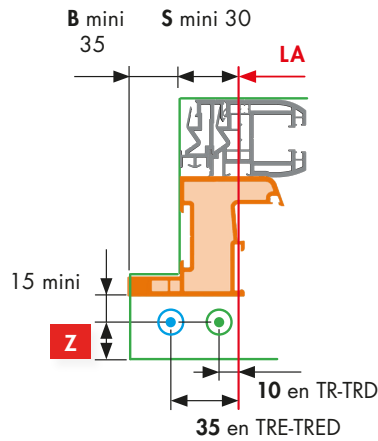
- Si cote S > 87, Y mini = S - 69
- Si surface tablier > 6,25 m², cote Z maxi = 70 mm

● Bloc R **iD₄**

- Treuil TR / TRD / TRF / TRE / TRED



Dormant rénovation



	Cote Z	
Manœuvres :	TR-TRD	TRE-TRED
Mini :	45	45
Maxi :	100	72

Sortie de caisson

Bloc N/R

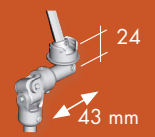
TR

Sortie à 45° en sous face



TRD

TR avec double cardan



TRF

Sortie à 90° de face



Bloc R

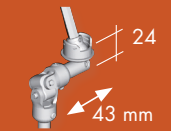
TRE

TR décalé de 25 mm par rapport à l'axe du treuil



TRED

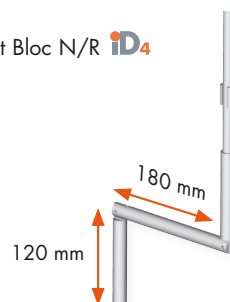
TRD décalé de 25 mm par rapport à l'axe du treuil, permettant un décalage de la TO de 43+25 = 68 mm



Treuil débrayable en partie basse.
Rapport de réduction XTR/XTRD/XTRF : 1/5,25 ou 1/7,8 selon configuration
Rapport de réduction XTRE/XTRED : 1/7

XTL Choix des longueurs et **XTC** teinte de tringle oscillante : pour Tradi **iD₄** et Bloc N/R **iD₄**

	Teintes	Longueur tringle oscillante			
		1200	1300	1400	2300
XTL	00 - Blanc	✓	✓	✓	✓
	20 - Gris	✓	✓	✓	✓



Longueur TO manivelle déployée : 1200, 1300, 1400, 2300

PASSER COMMANDE

Pour passer une commande de volets Bubendorff, rendez-vous sur l'Espace Pro Bubendorff
Un accès vous est donné à chaque client Bubendorff lors de sa création de compte.

<https://pro-portail.bubendorff.com/>

BUBENDORFF
LE VOLET SOLAIRE INFATIGABLE

GESTION DES COMMANDES

SUIVI DE COMMANDES

INFORMATION & DOCUMENTATION

Alexandre DURAND - DURAND Fenêtres

Actualités

NOUVEAU : Ajout de la lame faible émissivité
Depuis le 1er juillet, afin d'aider vos clients à bénéficier des Primes Énergie, vous disposez de l'offre de la lame faible émissivité (ΔR = 0,25 m2.K/W) dans les teintes BI [...]

Nouvelle option : livraison FLASH
L'option délai flash vous garantit une livraison rapide en 7 jours ouvrés partout en France métropolitaine. Applicable en TRADI et MONO (iD+ et iD3), tablier DP368 et tein [...]

Je passe commande

Je consulte mon Suivi de commande

Espace documentation

Configurateur bloc

Commandes en instance
2 commande(s)

www.bubendorff.com

Copyright © 2024 Bubendorff. Tous droits réservés.

Conditions générales de vente
Garantie

Sur l'Espace Pro Bubendorff, vous pouvez également :

- Consulter vos dernières commandes
- Mettre vos commandes en instances
- Consulter la documentation Bubendorff
- Consulter nos dernières actualités

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE COMMANDE

Après avoir validé la commande un accusé de réception de commande (ARC) récapitulatif vous est envoyé pour vérifier votre commande.

Vous avez jusqu'au lendemain 15h pour prévenir (par email au pôle clients) d'éventuelles modifications, passé ce délai la commande n'est plus modifiable.

Sous 48h, un 2ème ARC vous sera transmis avec le résumé, le montant et la semaine de livraison prévue de la commande.

BUBENDORFF
LE VOLET SOLAIRE INFATIGABLE

CONFIRMATION DE DELAI ET DE PRIX - COMMANDE N° 24
Commande modifiable selon conditions générales de vente

N° de client : Nom : Votre référence : SOLEIL
Adresse de livraison : Adresse de facturation : Numéro de commande : 24
N° de commande :
Commande enregistrée : 20/06/2024

MONO iD3 02 2024
Options

Caisson	20	Date de mise en service prévue	30/09/2024
Teinte tablier	100	Désact. Sem au plus tôt	Oui
Nuancier standard	117		
Pack SAV	P10		

Détail de la commande

N° Lig	Repère	Qté	Larg	Haut	OR	Impl.	Taille caisson	Type man.	Côté man.	PV déporté	Prix HT	Montant HT	
1	SALON	1	725	2165	Non	3	165	SO	D	OUI	€	€	
Eco-contribution :												€	
Option incluse: Panneau solaire déporté												€	
Option incluse: Pack SAV C												€	
HT Pack SAV :												€	
HT PMCB :												€	
HT Marchandise :												€	
Libellé												Base	Valeur
Montant HT Brut (K100)												€	€
Montant HT Net												€	€
TVA 20.00 %												€	€
Montant TTC												€	€

Observation:

Mode de paiement: VIREMENT A LA COMMANDE
La commande sera réalisée dans le cadre des Conditions Générales de Vente BUBENDORFF.

www.bubendorff.com
BUBENDORFF SAS - société par actions simplifiée au capital social de 1.287.155 € - 41 rue de la Couronne - BP 80210 - 68006 SAINT-LOUIS Cedex - Tél. 03 89 69 63 63
RCS Mulhouse B 534 180 903 - N° TVA CEE : FR 10 534 180 903

● DÉLAIS

● DÉLAIS STANDARD

Les délais de livraison sont **confirmés sur l'Accusé de Réception de la Commande (ARC)** et s'entendent "Livraison hebdomadaire au plus tard".

Toute commande réceptionnée le jour J peut être annulée ou modifiée jusqu'au lendemain 15h, au-delà, la commande est définitive et non modifiable.

● SEMAINE DE LIVRAISON DEMANDÉE (SLD)

Vous avez la possibilité de demander une semaine de livraison **SLD**.

Le délai est vérifié en fonction de nos capacités de production et vous est confirmé sur l'**ARC**.

Ce délai peut néanmoins être avancé ou reculé selon la fréquence de votre regroupement automatique.

● TRANSPORT

Bubendorff vous propose un **système de regroupement automatique** des commandes selon une fréquence adaptée à votre volume annuel. Tout point de livraison ayant activé le regroupement automatique est livré franco de port.

Pour tout point de livraison n'ayant pas activé le regroupement automatique, une plus-value transport est appliquée à toute commande inférieure à 10 produits.

Afin d'optimiser le transport et réduire notre impact carbone, nous renforçons le recours aux livraisons directes, meilleures pour l'environnement comparé à la messagerie.



● CONDITIONNEMENT

La livraison se fera sur une palette (1,10 x 3,20 ou 1,10 x 2,20) regroupant plusieurs de vos commandes, dans le but d'éviter et de limiter la casse lors du transport.

Ce conditionnement nous permet aussi d'agir pour la planète en économisant du CO2.

Ne perdez plus de temps à la déchetterie, vous pouvez demander au transporteur de repartir avec la palette lors de la livraison ou demander un enlèvement d'une pile de 5 palettes (minimum) à : retour.palette@bubendorff.com



Dès 12 volets livrés le même jour pour un même point de livraison
(volets livrés sans palettes en dessous de ce seuil)

(Date d'effet : Janvier 2026)

1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente détaillent les droits et obligations de la société BUBENDORFF SAS (ci-après « BUBENDORFF » ou la « Société ») à l'occasion de la vente de ses produits à ses clients professionnels (ci-après « le Client ») pour le territoire français. (France métropolitaine, Monaco, Andorre)

2 - Commandes

Toute commande de produits (ci-après les « Produits ») qui nous est adressée implique l'adhésion pleine et sans réserve aux présentes conditions générales de vente, lesquelles, sauf dérogation expresse et écrite de notre part, sont applicables en toutes circonstances et prévalent sur toutes autres conditions. Après sa passation de commande initiale, le Client dispose jusqu'au lendemain 15h pour notifier par écrit au Pôle Client BUBENDORFF toute éventuelle modification de sa commande ; à l'exception des commandes de « Pièces et composants » qui devront être modifiées avant 23h59 le jour même par le Client. Passé ces délais, la commande sera considérée comme définitive (y compris les commandes dites à « jour de livraison différé »).

3 - Notre offre

Les informations contenues dans notre offre sont données à titre indicatif et n'ont pas valeur contractuelle. Notre Société se réserve le droit de les modifier à tout moment.

Le Client est responsable de la prescription de nos Produits auprès de sa propre clientèle. Il lui appartient, à ce titre, de la conseiller et de l'informer sur les caractéristiques essentielles de nos Produits, de leurs conditions d'installation, d'utilisation et de garantie (durée et champ d'application), et des mesures de sécurité à respecter.

4 - Prix

Nos prix sont ceux indiqués dans notre offre standard en vigueur à la date de la commande. Ils sont libellés en euros et s'entendent hors taxes. Ils sont majorés, à la facturation, du montant de la TVA au taux applicable, le cas échéant, des frais de transport mentionnés dans l'offre en vigueur et du montant d'une éventuelle éco-contribution obligatoire. Toute variation des taux de TVA en vigueur, à la date d'exécution de la prestation et/ou de la livraison des produits, sera répercutée sur le prix de vente. Notre Société se réserve le droit de réviser ses prix à tout moment, notamment en cas de variation des coûts des matières premières ou de toute(s) autre(s) circonstance(s) imprévisible(s). Les remises, rabais, ristournes éventuellement consentis sont conditionnés par l'octroi de contreparties effectives et proportionnées.

5 - Eco-contribution – Gestion des déchets

Afin de remplir ses obligations liées à la collecte et au recyclage des déchets (Loi AGECE 2020), BUBENDORFF adhère aux éco-organismes suivants : IDU LEKO :FR 007538_01DODI ; IDU ECOSYSTEM (DEEE) :FR007538_05YDNF ; IDU VALDELIA (PMCB) :FR007538_04ILUQ.

Lorsque cela est obligatoire, la part du coût unitaire supportée par BUBENDORFF pour la gestion des déchets, tel que facturé par les éco-organismes auquel BUBENDORFF adhère est intégralement répercutée à l'acheteur professionnel des produits sans marge ni possibilité de réfaction. L'éco-contribution est indépendante du prix de vente HT du produit et apparaît en sus de ce dernier sur une ligne spécifique du devis et de la facture.

6 - Conditions de règlement

Sauf dérogation expresse de notre part, les factures sont adressées par voie et sous format électronique, en lieu et place du support papier, ce que le Client reconnaît et accepte. Ces factures, dont BUBENDORFF garantit l'authenticité et l'intégrité, tiennent lieu de factures d'origines. Elles sont payables à notre siège social.

Les conditions de règlement de notre Société sont : 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture. Le paiement anticipé n'ouvre droit à aucun escompte.

Conformément à la loi MACRON, notre Société a généralisé l'envoi de factures dématérialisées pour l'ensemble de nos clients. A compter du 1er avril 2019, nous appliquerons un montant forfaitaire de 10 euros hors taxe de frais de traitement administratif pour tout envoi de facture(s) par courrier.

Tout retard de paiement entraîne, le jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture, des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal, outre une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 Euros. Tout défaut de paiement à l'échéance d'une seule de nos factures rend exigible le solde dû sur toutes les autres factures. De surcroît, le défaut de paiement d'une facture autorise BUBENDORFF à modifier les conditions de règlement applicables aux commandes et/ou à suspendre les livraisons dans l'attente du règlement, sans préjudice des dispositions de l'article 15 ci-après.

Nonobstant ce qui précède et sans préjudice d'éventuelles actions en réparation, l'exécution tardive par le Client de son obligation de paiement, quelle qu'en soit la cause, donne lieu, sans mise en demeure préalable et à titre de clause pénale, au versement d'une indemnité forfaitaire égale à 10 % de la somme impayée (TTC).

L'obligation de paiement est satisfaite dès lors seulement que le paiement est effectif et définitivement acquis à notre Société. Sauf notre accord préalable et écrit, aucune retenue ou compensation ne peut être effectuée par le Client sur les factures émises par notre Société.

7 - Garanties de paiement

Lorsque l'encours du Client vient à dépasser la couverture accordée par notre assureur crédit et, a fortiori, si ce dernier vient à notifier son refus de couverture du risque, et ce, même après exécution partielle d'une commande, le Client, dûment avisé de la situation, s'engage à fournir sans délai toutes garanties adéquates, notamment financières, de nature à permettre la poursuite de la relation d'affaires. À défaut d'accord entre les parties, le refus du Client de satisfaire à cette obligation ou la fourniture de garanties manifestement

insuffisantes octroie à notre Société, la faculté de modifier, à effet immédiat, les conditions applicables aux commandes passées en application des présentes, voire, si bon lui semble, d'annuler tout ou partie des commandes en cours, et sans que le Client puisse prétendre, de ces seuls chefs, à un quelconque dédommagement.

8 - Réserve de propriété

Notre Société se réserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif par le Client de l'intégralité du prix, en principal et accessoires.

Le transfert de propriété intervient au moment du paiement. Le défaut de paiement peut entraîner la revendication des biens et/ou de la partie du prix restant due entre les mains de l'acquéreur et des sous-acquéreurs quels qu'ils soient. Le transfert des risques intervient en revanche dès l'instant où les Produits sont en mesure d'être livrés. Le Client ne peut, jusqu'au paiement intégral susvisé, ni donner en gage, ni transférer la propriété des marchandises à titre de garantie.

9 - Livraison

La livraison est effectuée à l'adresse professionnelle convenue avec le Client lors de la signature du contrat de vente. Toute livraison à une adresse différente peut donner lieu à facturation complémentaire.

Toute livraison à l'adresse convenue rendue impossible du fait du Client (notamment et sans limitation, en cas d'absence ou d'obstacle au déchargement) donnera lieu à la facturation par BUBENDORFF au Client, (i) des frais réels supplémentaires supportés par BUBENDORFF du fait de l'impossibilité de livrer, et (ii) d'un forfait de gestion de relivraison selon le tarif BUBENDORFF en vigueur.

Si l'impossibilité de livrer est liée à une sélection erronée de l'option de livraison « porteur », BUBENDORFF facturera, en plus des sommes ci-dessus, le coût de cette option « porteur », selon le tarif BUBENDORFF en vigueur.

Les délais de livraison indiqués dans notre offre en vigueur sont donnés à titre indicatif. Tout retard dans la livraison des Produits n'ouvre droit pour le Client, ni à dommages et intérêts, ni à des pénalités de retard, ni à la possibilité d'annuler la commande.

Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire, qui doit les vérifier et

faire toutes réserves circonstanciées au transporteur lors de leur réception, confirmer ces réserves au transporteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les 3(trois) jours de la livraison dans tous les cas d'avarie, perte, casse, vol, etc. (article L. 133-3 du Code de commerce), et en transmettre copie à notre Société.

10 – Garantie

Sous réserve de leur paiement, nos Produits bénéficient de garanties commerciales différentes selon les marques et exclusive de tout autre régime de garantie (notamment la garantie légale de conformité), dont les conditions et limites sont disponibles sur notre site Internet www.bubendorff.com.

11 – Responsabilité

La responsabilité de notre Société, expressément limitée aux dommages directs liés à l'exécution du contrat de vente, ne peut dépasser le double du montant des sommes payées à notre Société au titre de la vente du (des) Produit(s) objet de la réclamation.

Par ailleurs, la responsabilité de la Société ne pourra être engagée au titre des dommages indirects subis par l'acheteur. Par dommages indirects, les parties entendent notamment les pertes de bénéfice, de chiffre d'affaires, de marges, de marchés, de temps, de données ou usage de celles-ci, ou encore l'atteinte à l'image de marque, les troubles commerciaux. Ces stipulations qui répartissent le risque entre les parties ont pour notre Société un caractère essentiel, les prix proposés et convenus reflétant cette répartition du risque et la limitation de responsabilité qui en résulte.

12 - Force majeure

Les parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil. Pendant cette suspension, les parties conviennent que les frais engendrés par la situation seront à la charge de la partie empêchée.

13 - Propriété intellectuelle

Le Client s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle du Groupe BUBENDORFF sur l'ensemble des éléments protégés dans son offre, en ce compris les documents techniques, photographies, textes, schémas, visuels, marques, logos, données primaires environnementales (...). Sauf notre accord préalable et écrit, l'achat de nos Produits ne confère aucun droit sur lesdits documents ou sur l'une quelconque des marques, brevets, ou autres titres de propriété industrielle appartenant au Groupe BUBENDORFF.

Le Client s'interdit notamment de faire usage des marques du Groupe BUBENDORFF ou toute dénomination similaire directement dans un nom de domaine Internet, une adresse e-mail, ou encore en tant que mot-clé (exemple : « AdWord ») à des fins de référencement dans les moteurs de recherche Internet. De manière générale, le Client prend toutes dispositions utiles pour éviter un risque de confusion ou d'assimilation de son entreprise avec toute entité du Groupe BUBENDORFF.

14 – Données environnementales et système de notation du Client

14.1 Droit d'utilisation des données Primaires hors dispositif de notation du Client

En vue de commercialiser les produits BUBENDORFF, le Client pourra sous réserve de l'accord express de BUBENDORFF bénéficier d'un droit non exclusif d'utilisation des données « primaires » à caractère environnementale (issues des PEP, FDES...). Ces données, propriété exclusive de BUBENDORFF ne peuvent être modifiées, enrichies ou adaptées par le Client sans autorisation de BUBENDORFF. Le format de communication sera défini par BUBENDORFF.

14.2 Droit d'utilisation des données Primaires dans le cadre de dispositif de notation du Client

BUBENDORFF pourra fournir, au titre d'une obligation de moyens, les données nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un éventuel système de notation du Client, sous réserve que cette fourniture ne porte pas atteinte aux intérêts légitimes de BUBENDORFF et notamment si elle devait entraîner une charge administrative disproportionnée où des coûts excessifs.

En particulier, BUBENDORFF se réserve le droit de refuser toute demande du Client (i) si la production de ces données ne semble pas légitime à BUBENDORFF, (ii) si la production pose des problèmes de fiabilité, (iii) si le système de notation du Client est construit à partir de données récupérées par le Client sur les sites web de BUBENDORFF ou des bases de données d'organismes tiers alimentés par BUBENDORFF (Base INIES...). L'absence de fourniture par BUBENDORFF, de données nécessaires au fonctionnement du système de notation du Client ne pourra en aucun cas entraîner de conséquences négatives sur le référencement des produits BUBENDORFF.

Le Client s'engage à (i) faire preuve de transparence envers BUBENDORFF vis-à-vis du système de notation utilisé, (ii) à informer BUBENDORFF des caractéristiques de durabilité évaluées, ainsi que de l'ensemble des éléments permettant à l'algorithme de générer et d'actualiser la note donnée au(x) produit(s), (iii) à veiller à la solidité de la méthode, à la pertinence des critères d'évaluations de l'outil conformément aux normes de référence et aux réglementations en vigueur, à la fiabilité des données utilisées (précision et exactitude), (iv) à mettre en place un mécanisme efficace et transparent de correction et de mises à jour, (v) à garantir une égalité de traitement entre tous les fournisseurs en appliquant, de manière uniforme, transparente et non discriminatoire, les mêmes critères de notation et les mêmes méthodologies d'évaluation à tous les produits appartenant à une même famille de produits. Le Client assume l'entière responsabilité des informations et données découlant du système de notation qu'il aura élaboré, en particulier de la conformité de ces informations aux réglementations applicables en matière d'allégations environnementales.

15 - Confidentialité

Chaque Partie s'engage, pendant la durée de la relation contractuelle et pendant cinq (5) ans après sa fin quelle qu'en soit la cause, à conserver secrètes et à ne pas utiliser autrement que pour exécuter ses obligations contractuelles, les informations de quelque nature qu'elles soient (technique, financière, commerciale, stratégique, données environnementales ou autre) relatives à l'autre Partie, aux sociétés de son groupe, à leurs clients, fournisseurs, ou à leurs produits ou activités qui lui seront communiquées par cette autre Partie (ou par une société de son groupe) ou dont elle pourrait avoir connaissance dans le cadre ou à l'occasion du contrat ou de sa préparation.

16 – Protection des données personnelles

16.1 Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec les présentes conditions générales de vente, les parties se conformeront au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) - « RGPD ». Chaque partie déclare et garantit à l'autre partie qu'elle se conformera strictement au RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en rapport avec les présentes conditions générales de vente. Nonobstant toute clause contraire, les parties n'encourront aucune responsabilité contractuelle au titre des présentes conditions générales de vente, dans la mesure où le respect du RGPD les empêcherait d'exécuter l'une de leurs obligations au titre des présentes conditions générales de vente.

16.2 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, le Client

bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, et d'effacement de ses données traitées par BUBENDORFF ou encore de limitation du traitement. Le Client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Le Client peut exercer ses droits en adressant un courrier à Bubendorff SAS, Service juridique, 9 Allée de la gare-CS 71085 – 68051 Mulhouse Cedex1 (France) ou en envoyant un mail à l'adresse suivante: actecil@bubendorff.com. En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, le Client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

17 – Dispositifs de lutte anti-corruption

Le Client s'engage à exercer ses activités en stricte conformité avec les dispositions législatives ou réglementaires applicables, notamment le dispositif anticorruption et de lutte contre le trafic d'influence instauré en France par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite « Sapin II ».

A ce titre, le Client s'engage à ce que lui-même et l'ensemble de ses sociétés affiliées, dirigeants, salariés, représentants ou cocontractants (« les Représentants du Client ») respectent la réglementation applicable en matière de prévention de la corruption. Le Client et les Représentants du Client s'interdisent notamment de promettre, d'offrir ou d'accorder à toute personne, directement ou indirectement, tout avantage indu afin que cette personne, en violation de ses devoirs, accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte.

Le Client garantit qu'il n'a pas fourni ou promis d'avantage indu à l'une ou l'autre des sociétés du groupe BUBENDORFF, à toute personne employée par une société du groupe BUBENDORFF ou à tout tiers, pour obtenir le bénéfice des présentes ou tout autre avantage. Le Client s'engage à tenir des comptes exacts conformément aux principes comptables généralement reconnus dans son pays et dans lesquels sont consignés tous les flux financiers engendrés par les présentes.

Le Client autorise BUBENDORFF à réaliser à tout moment des audits en vue de s'assurer que le Client respecte les obligations mises à sa charge au titre du présent article. À ce titre, le Client s'engage à fournir à BUBENDORFF ou à tout prestataire externe désigné par elle tous les documents et données nécessaires à la préparation et à la réalisation de l'audit et à lui donner accès à tous ses sites ou ceux de ses sociétés affiliées.

En cas de non-respect par le Client ou ses Représentants des dispositions du présent article, BUBENDORFF sera en droit de résilier les présentes sans préavis, sans versement d'indemnité et sans préjudice des dommages-intérêts ou recours prévus par la loi. Le Client s'engage à imposer à ses propres fournisseurs et sous-traitants, le respect des mêmes règles que celles auxquelles il est tenu par le présent article.

18 - Clause de résiliation sanction

Le contrat peut faire l'objet d'une résiliation par notre Société, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours ouvrables, en cas de non-respect des engagements contractuels du Client, singulièrement dans les cas suivants : (i) défaut de paiement des factures émises par BUBENDORFF et/ou refus de constituer les garanties sollicitées, (ii) violation des droits de propriété intellectuelle de la Société, (iii) atteinte à l'image de marque de la Société.

19 - Prescription

La Société et le Client conviennent d'aménager contractuellement la durée de la prescription pour toute action pouvant être engagée par le Client à l'encontre de la Société sous quelque fondement que ce soit au titre de l'exécution du contrat. La durée de la prescription est ainsi fixée à un an à compter de l'événement dommageable.

20 - Droit applicable – Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, sauf dispositions d'ordre public contraires, tout litige est porté devant la Chambre commerciale du Tribunal de grande instance de MULHOUSE (Haut-Rhin).

RC0 0007 21

Bubendorff sas- Société par action simplifiée au capital social de 1.297.155 – 9 allée de la gare- CS 71085 – 68051 MULHOUSE Cedex1
Tel 03 89 69 63 63 – RCS Mulhouse B 334 192 903 – N°TVA CCE :FR 10 334 192 903 – www.bubendorff.com
N°IDU ECOSYSTEM (DEEE) : FR 007538_05YDNF/N°IDU VALDELIA (PMCB) : FR007538_04ILUQ /IDU LEKO (Emb/papiers):FR007538_01DODI



BUBENDORFF

LE VOLET SOLAIRE INFATIGABLE

71875C - RC8 0063 04 - MARS 2026 - Les visuels et photos contenus dans le présent guide n'ont pas de valeur contractuelle.